

**COMMUNE DE PISSY PÔVILLE**

☎ Tél 02 32 94 96 70

☎ Fax 02 32 94 96 71

📧 mairie-pissyville@wanadoo.fr

**Gardien des salles à contacter :****M. LEDAIN : 06 07 94 13 05****De 7 h 30 à 17 h 00 sauf le  
mercredi****MILLE CLUB  
Salle Jean-Claude FRÉTIGNY**Convention d'occupation

<b>DEMANDEUR</b>	Association ou groupement : NOM - Responsable : Qualité : Nom - Prénom : Adresse : Téléphone :	
	Particulier : Nom - Prénom : Adresse : Téléphone :	
<b>Date d'occupation</b>	Le	
<b>Nature et  Objet de la réunion</b>	Nature de la réunion ou de l'activité :	
	Avec animation musicale (1) Sans animation musicale (1)	Nombre de personnes
<b>Salle</b>	Mille Club (1) Maximum autorisé : 100 personnes debout	Salle J. Claude FRÉTIGNY (1) Maximum autorisé : 300 personnes debout
<b>Matériel à disposition</b>	Dimension des tables : (120 X 80 cm)  Maximum à votre disposition 240 places assises (salle J-C FRETIGNY) et 60 places assises (Mille-Club)	
<b>Options (1)</b>	Cuisine :	

(1) rayer les mentions inutiles

Fait à Pissy-Pôville, le  
Signature :

Je soussigné(e) (*Nom, prénom, adresse, téléphone de la personne responsable*)

responsable de la réunion m'engage, après en avoir pris connaissance, à respecter et faire respecter le règlement d'utilisation des salles (\*). Reconnaît avoir reçu les consignes pour assurer la sécurité incendie pendant la période d'occupation ci-dessus mentionnée.

J'ai pris connaissance des consignes de fonctionnement du dispositif d'alarme incendie, composé de :

- Mille Club : 1 boîtier de déclenchement d'alarme
- Salle Jean-Claude FRÉTIGNY : 3 boîtiers de déclenchement d'alarme situés dans le hall et près des deux issues de secours (rue et cour), 1 dispositif d'évacuation des fumées situé dans la salle côté rue.

J'ai pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité ainsi que des éventuelles consignes particulières données par l'exploitant et s'engage à les respecter.

J'ai procédé avec l'exploitant à une visite de l'établissement et à une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours.

Je dois laisser l'accès libre près de toutes les issues et en cas de sinistre, veiller à l'évacuation des personnes y compris dans les toilettes et l'office de réchauffage.

En cas de dégradations mobilières ou autres, je m'engage à rembourser les frais de remise en état.

**Personnes à prévenir en cas de sinistre :**

- **POMPIERS 18 ou 112**
- **Monsieur Le Maire, Paul LESELLIER 02 35 92 17 45 ou 06 88 85 20 62** (si absent)
- **Monsieur Arnaud LEVACHER 06 87 40 00 87**
- **Monsieur le gardien, Philippe LEDAIN 06 07 94 13 05**

Date de retour des clefs le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ (en accord avec le gardien).

Fait à Pissy-Pôville, le  
Lu et approuvé (signature)

\* Règlement complet affiché à la Mairie, dans les salles et en votre possession.

---

**Cadre réservé à la commune :**

Montant de la location :

- Payable à la réservation 50% = \_\_\_\_\_ (Chèque - Espèces) Le
- Payable à la remise des clefs = \_\_\_\_\_ (Chèque - Espèces) Le
- Caution = \_\_\_\_\_ (Chèque - Espèces) Le

Pièces accessibles : Mille Club / Salle Jean-Claude FRÉTIGNY  
Hall - Sanitaires - Vestiaire / Office de réchauffage

Autorisation = Accordée/Refusée